



Accident de voiture (indemnisation)

Par **fannylopez1**, le **01/10/2008** à **09:55**

j'ai été victime d'un accident de la route le 09/04/08. les blessures ont été nombreuses ainsi que les sequelles. j'ai été expertisée par un docteur quant au nombreuses cicatrices sur mon visage. l'assurance ne me propose que 1000.00euros. ai-je le droit de demander plus? merci de me conseiller qu'elle démarche dois-je prendre.

Par **JCB**, le **01/10/2008** à **18:26**

Je pense que les 1000 € auxquels vous faites allusion ne sont destinées qu'à indemniser votre préjudice esthétique.

Il est difficile d'apprécier l'offre sans vous voir. Peut-être pourrez-vous nous dire comment le médecin qui vous a vu pour le compte de l'assureur a qualifié votre préjudice esthétique et comment l'a-t-il chiffré sur l'échelle de 1 à 7 ?

Et également nous décrire les cicatrices de votre visage (emplacement, nombre, longueur, épaisseur, aspect,etc.)

A vous lire,

JCB